

Avis adopté

Séance plénière du 27 novembre 2024

Droits sociaux : accès et effectivité

Déclaration du groupe CFTC

Faire société, c'est s'assurer que chacune des personnes qui la compose puisse vivre dans des conditions suffisantes de confort et de dignité. Pour beaucoup d'entre elles, le strict minimum de survie dépend de leurs droits sociaux. Alors, mettre en place ces droits, qui par logique s'adressent à ceux d'entre nous qui sont dans le besoin, sans se préoccuper de leur effectivité, c'est faire encore une promesse sans lendemain ! C'est miner toujours un peu plus la confiance en la capacité de notre démocratie à résoudre les problèmes du quotidien.

Pourtant, nombreux sont ceux qui aujourd'hui baissent les bras devant le méandre administratif. Plus nombreux encore sont ceux qui font demi-tour devant un guichet - lorsqu'on veut bien les laisser ouverts. Fort de ce constat, le groupe CFTC soutient les préconisations qui prévoient l'accompagnement personnalisé des plus vulnérables et des plus éloignés des services publics. Il soutient aussi le devoir des collectivités, notamment du département, dans l'accessibilité des services - au plus près de nos concitoyens.

Enfin, le groupe CFTC adhère tout particulièrement aux initiatives intégrant l'expression des bénéficiaires dans l'évaluation de nos politiques publiques. Toutes ces préconisations relèvent du bon sens et la CFTC les défendra.

Toutefois, pour faire société, il faut aussi y contribuer, à son échelle, même très modestement. Oui, il faut être aidé. Mais il faut également être acteur !

C'est pour cela que le groupe CFTC ne peut pas défendre une préconisation visant à supprimer les contreparties pour toutes les aides sociales et qu'il s'associe aux autres groupes ayant fait le choix du dissensus. En dehors des aides de solidarité dues sans contreparties, les prestations sociales ne doivent pas devenir une démarche passive. Pour se relever, il faut à la fois saisir la main tendue et pousser sur ses jambes !

Avec la prise en compte du dissensus, la CFTC a voté en faveur de l'avis.